

Intervention de MBarrier pour le groupe communiste

Le rapport qui nous est présenté montre que le produit réel est plus faible que prévu : Moins 40,9 millions en recettes de fonctionnement. (dont 18 millions pour le RMI, 4,7 millions pour l'APA, 31,28 millions pour les dotations d'Etat) et baisse de la fiscalité indirecte sur les droits de mutation (moins de 10 millions).

Au final, on constate une diminution des dépenses d'investissement de 12,3 millions pour les travaux et de moins 17,5 millions pour les subventions d'équipement.

On le voit, l'étranglement financier se poursuit : les baisses de recettes, des participations de l'Etat et celle des droits de mutation ont pour conséquence d'annuler l'équilibre programmé lié à la hausse des taux d'imposition et réduisent de manière drastique les marges de manœuvre de notre Département pour mettre en œuvre ses politiques au service des Seine Marins.

La dette de l'Etat à l'égard du Département peut être estimée à 232 millions d'euros dont 180,3 millions cumulés liés à la décentralisation de 2002 à 2009, et 52,4 millions de perte de recette due à la réforme de la TP depuis 2007. Voilà le résultat de la politique d'étranglement des collectivités locales menée par le gouvernement. Bien sûr nous devons gérer la raréfaction de la ressource et aussi faire un effort de rationalisation, qui aboutit à une réduction des crédits de paiement pour 2009 de 31,5 millions et de 101,7 millions pour les AP (en investissement), et nous devons rechercher des économies volontaristes en dépenses de fonctionnement courant (moins 3,5 millions). Nous serons pour notre part vigilants sur cette question car nous pensons que cela ne peut pas se faire au détriment de l'action sociale.

Mais au-delà de la gestion, il faut véritablement passer à une étape supérieure en matière de bataille politique.

Depuis que nous avons été élus en 2004, nous nous plaçons en résistance à la politique libérale du gouvernement. Cette résistance est à amplifier par les groupes politiques de la majorité de notre assemblée, ensemble.

Aujourd'hui, l'union est plus que jamais nécessaire à gauche, et ici dans cette assemblée, pour contester la politique du Président de la République et pour mener la bataille pour des réformes indispensables, notamment la bataille des finances locales.

Paradoxalement suite aux élections européennes, c'est la gauche qui est majoritaire dans le pays. Majoritaire mais impuissante car fragmentée, alors que des thèmes peuvent forger un nouveau rassemblement : « intervention de la puissance publique face au capitalisme financier, encadrement du libre échange commercial pour une mondialisation régulée, amélioration des conditions de travail et de la rémunération des salariés, mutation verte de l'appareil de production et des modes de consommation » telles sont les options sur lesquelles nous pouvons mobiliser à la condition expresse d'un large rassemblement à gauche sans aucune exclusive autour d'un projet post libéral dans la perspective d'un véritable nouveau Front Populaire Majoritaire.

C'est pourquoi, ici, à notre niveau, au cœur de l'action de notre Département, nos 3 groupes doivent se rassembler pour porter le fer sur les finances locales, et en particulier sur la réforme de la taxe professionnelle.

A ce sujet il nous semble que l'ADF devrait jouer un rôle plus offensif dans cette bataille. Et, Monsieur le Président, puisque vous êtes membre du bureau de cette association d'élus, nous vous demandons de bien vouloir soutenir nos propositions auprès de son président.

A écouter le Président de la République, en quête de l'improbable refondation du capitalisme, le moment serait venu, du fait de la crise, de mettre un terme à l'existence de la taxe professionnelle, considérée comme une incongruité juridique et fiscale dont nous serions les derniers dépositaires en Europe.

Il faudrait, sous le prétexte des contraintes de la mondialisation et au nom de la compétitivité de nos entreprises, alléger encore plus la contribution de celles-ci au financement des collectivités locales.

Mais toutes les réformes de la taxe professionnelle, entre changements d'assiette et plafonnements divers, ont-elles atteint les deux impérieux objectifs qu'elles s'étaient fixées, à savoir la relance de l'emploi et celle de l'investissement ?

La réponse à cette question nous est peut-être fournie par l'intéressant rapport remis par M. Jean Philippe Cotis, directeur général de l'INSEE, sur le partage de la valeur ajoutée, ce qui, bien évidemment, n'était pas l'objectif premier de ce document.

La défiscalisation, marquée par la baisse de la TVA, de l'impôt sur les sociétés ou de la taxe professionnelle a conduit à un accroissement sensible de la part de la richesse créée par le travail, mais consacrée à la rémunération du capital. C'est ce qu'indique ce rapport Cotis quand il précise que la part consacrée à la rémunération des actionnaires augmente ces vingt dernières années, quand celle qui est dévolue aux investissements diminue, avec tous les risques que cette évolution fait courir au tissu industriel.

Les résultats, nous les connaissons, fragilisation de nos PME et de l'emploi, fuite en avant perpétuelle vers le moins-disant social et fiscal.

Chacun ici sait que les principaux bénéficiaires de la baisse de l'impôt sur les sociétés sont les grands groupes, qui ont fait de l'allégement des cotisations sociales sur les bas salaires un véritable outil de gestion et qui « font leur miel » de la réduction de la taxe professionnelle.

Ce qui est nécessaire aujourd'hui, après plus de trente ans de vie de cet impôt, c'est d'en mesurer l'efficacité au vu de l'évolution de l'activité économique depuis 1976, date de sa création. On sait que l'économie, malheureusement, a pris une dimension financière qui était totalement absente des bases de calcul de l'époque.

Aussi, plutôt que d'attaquer sans rémission cette taxe professionnelle, il nous semble qu'il faut plutôt réfléchir à son évolution et à sa modernisation.

Devons-nous, comme le Président de la République semble nous y inviter, procéder à l'exclusion définitive des investissements de l'assiette de cette imposition, ce qui la réduirait à une sorte de taxe foncière sur les activités économiques ?

Faut-il, en ce sens, mettre en avant la taxe carbone, cette imposition indirecte appelée à être essentiellement supportée par le consommateur final, sans lien clairement établi avec le territoire, et en répartir le produit pour compenser la mesure précitée ?

Ou faut-il plutôt réfléchir à l'évolution de l'assiette de la taxe professionnelle pour assurer aux collectivités locales les moyens financiers de leur action, et, d'autre part, rétablir, entre les entreprises contribuables, un traitement équitable au regard de l'impôt ?

Permettez-moi de rappeler que, avant le plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée, les services de l'État nous avaient permis de mesurer le poids de la taxe professionnelle selon les activités économiques. Nous avons ainsi appris que, en 2004, le secteur financier ne consacrait que 1,7 % de la valeur ajoutée produite pour payer la taxe professionnelle, le BTP 1,9 %, le commerce 2,3 % et l'énergie 5,6 %.

Alors est-il incongru de penser que l'intégration de la richesse financière dans les bases d'imposition serait efficace non pas seulement pour rétablir l'équité des entreprises face à l'impôt, mais aussi pour améliorer la vie économique elle-même ?

Aussi mes chers collègues, comme nous avons su le faire il y a quelques mois quand nous avons adopté une délibération commune relative au maintien des

départements et à la nécessité de leur apporter des ressources nouvelles, comme nous avons aussi publié un communiqué commun lors d'une conférence avant la séance de décembre 2008, je vous propose de poursuivre aujourd'hui notre action commune sur cette même nécessité d'inclure dans les bases de TP les actifs financiers dans entreprises, mais en lui donnant un objectif de diffusion populaire.

Par exemple, pourquoi nos 3 groupes ne feraient ils pas la même contribution dans le magazine départemental de rentrée sur un texte qui pourrait reprendre le contenu du communiqué commun de décembre 2008 et qui pourrait faire l'objet d'une pétition à retourner ou encore, pourquoi ne pas lancer une lettre de créance à l'Etat, qui nous doit 232 millions.

Je vous rappelle pour mémoire le communiqué commun, qui garde toute sa valeur :

« Nous vivons une grave crise de l'économie mondiale avec la menace d'une sévère récession. Cette crise globale du capitalisme relève d'un mal profond : la logique de concurrence qui sert la recherche du profit à tout prix.

Dans ce contexte, Le Président de la République porte une lourde responsabilité, car ses choix injustes, comme le bouclier fiscal et les coups portés aux services publics, aggravent la crise au lieu d'y répondre.

En particulier toutes les collectivités territoriales font l'objet d'attaques sans précédent de la part du gouvernement. L'évolution des finances locales et le projet de réforme des institutions en attestent.

Cependant, la question n'est pas la disparition de tel ou tel échelon territorial mais celle des moyens accordés aux collectivités et des choix politiques effectués pour répondre aux besoins des habitants, au plus proche d'eux.

Il y a donc urgence à promouvoir des réformes de progrès pour réorienter l'argent.

C'est pourquoi, les groupes de la Majorité Départementale du Conseil Général de Seine Maritime demandent une modification du projet de loi finances pour 2009 avec en premier lieu la suppression du bouclier fiscal et en second lieu un nouveau contrat entre l'Etat et les collectivités locales intégrant :

- l'augmentation de la DGF,
- la compensation intégrale des charges liées aux compétences transférées,
- une réforme de la Taxe Professionnelle prenant en compte les actifs financiers des entreprises dans sa base de calcul,

- des mesures permettant aux collectivités de bénéficier de prêts préférentiels,
- la compensation de tous les dégrèvements de fiscalité locale décidés en loi de finances ».

Comment allons nous ensemble faire partager ces nécessités à nos concitoyens hors de notre hémicycle. C'est ce à quoi nous invitons nos collègues de la majorité à réfléchir.